

LE CONTRÔLE PERMANENT EN ASSURANCE

Renforcer votre dispositif de gestion des risques

1 JOUR, 7 HEURES

CONFORMITÉ

CODE : ARM35

Objectifs de la formation

Préparer et optimiser le plan de contrôle permanent d'un organisme d'assurance

Délimiter les périmètres possibles des points de contrôle par thématique (réglementation, LCB-FT, protection de la clientèle, risques ...)

Présenter avec sens les résultats des contrôles aux commerciaux audités ainsi qu'aux membres de l'encadrement de votre établissement

Alimenter la cartographie des risques

Animée par

- FERREIRA Philippe
Responsable Audit - Inspection ,
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS (CGD)

Public concernés

- Audit interne, Contrôle interne, Conformité

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Présenter la réglementation en matière de contrôle interne

- Identifier le contexte réglementaire de l'activité assurantielle : décret du 13 mars 2006, ordonnance du 2 avril 2015 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II), décret du 7 mai 2015 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II)
- Expliquer les obligations et contraintes liées au pilier II de solvabilité :
- Définir la notion de risque (crédit, non-conformité, blanchiment de capitaux, opérationnel, liquidité, sécurité...)
- Définir le cadre de référence du dispositif de contrôle interne
- Distinguer les différents acteurs d'un dispositif de contrôle interne efficient (1er et 2ème niveau : contrôles permanents et 3ème niveau : contrôles périodiques)

- Analyser les interactions entre les différents acteurs du dispositif de contrôle interne

EXERCICE Quiz d'assimilation de cette partie du programme

Déployer une organisation interne et un contrôle permanent efficace

- Analyser les différents modèles d'organisation
- Analyser la charte du dispositif de contrôle interne
- Délimiter le périmètre d'intervention des contrôleurs permanents
- Délimiter le périmètre d'intervention des contrôleurs périodiques
- Évaluer les moyens humains nécessaires
- Lister les outils informatiques indispensables
- Analyser les manuels de procédures internes

EXERCICE Quiz d'assimilation de cette partie du programme

CAS PRATIQUE Réalisation d'une cartographie des risques à partir de son offre, de son environnement et de sa structure

Identifier les risques liés aux activités assurantielles

- Expliquer la notion de conception d'une cartographie des risques
- Définir la cartographie des risques opérationnels (macro-processus, tâches, risques, contrôles)
- Définir la cartographie des risques de non-conformité
- Définir la cartographie des risques de crédit (engagements, garanties, souscripteurs, sinistres)
- Expliquer l'exploitation des diverses cartographies des risques par les experts métiers et la « Filière Risques »
- Actualiser les cartographies des risques
- Spécifier les enjeux de la maîtrise des risques

ILLUSTRATION Comment établir en synthèse une cartographie des risques

Identifier les contrôles à réaliser par les contrôleurs permanents

- Planifier les contrôles à réaliser selon les activités
- Distinguer les différents types de contrôles
- Recenser les principes généraux sur les contrôles (période de référence, quels contrôleurs, représentativité des contrôles, formalisation, piste d'audit ...)
- Déterminer un échantillon
- Pondérer et hiérarchiser les risques
- Préciser les seuils d'interventions des contrôleurs permanents
- Spécifier les interactions entre les contrôleurs permanents et de 1er et de 2ème niveau
- Analyser les résultats des contrôles et leurs impacts

ILLUSTRATION Comment définir un échantillonnage représentatif de points de contrôles sur des volumétries significatives

Dates

Classe virtuelle	Paris
28/03/2023	28/03/2023
14/06/2023	14/06/2023
06/09/2023	06/09/2023
17/11/2023	17/11/2023

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.